

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1110**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Plan de cession - Cession, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées avenue de Gadagne constituant un délaissé de voirie au profit de M. Jean-Marc Piot

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

**Commission permanente du 12 septembre 2016****Décision n° CP-2016-1110**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Plan de cession - Cession, à titre onéreux, de 3 parcelles de terrain nu situées avenue de Gadagne constituant un délaissé de voirie au profit de M. Jean-Marc Piot**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'avenue de Gadagne sur la Commune de Saint Genis Laval, des délaissés de voirie subsistent et restent inutilisés.

Monsieur Jean-Marc Piot a sollicité la Métropole de Lyon afin d'obtenir la cession de la parcelle cadastrée AP 280 d'une superficie de 149 mètres carrés, d'une partie de la parcelle cadastrée AP 214 d'environ 52 mètres carrés et d'une partie de la parcelle cadastrée AP 216 d'environ 78 mètres carrés, soit une superficie totale d'environ 279 mètres carrés, situées avenue de Gadagne à Saint Genis Laval et mitoyennes de sa propriété.

Aux termes du compromis, la cession de ces parcelles interviendrait au prix de 24 552 € soit 88 € le mètre carré, biens cédés libres de toute occupation ou location ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 25 mars 2016, figurant en pièce jointe ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession au prix de 24 552 €, à monsieur Jean-Marc Piot, de la parcelle cadastrée AP 280 d'une superficie de 149 mètres carrés, d'une partie de la parcelle cadastrée AP 214 d'environ 52 mètres carrés et d'une partie de la parcelle cadastrée AP 216 d'environ 78 mètres carrés, soit une superficie totale d'environ 279 mètres carrés, situées avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 007 € en dépenses et 628 654,38 € en recettes.

**4° - La cession** patrimoniale sera inscrite sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 24 552 € en recettes - compte 775 - fonction 844,
- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 18 358,89 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.**